

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 13M
le 30 avril 2010 à 2 heures 25
est né(e) (2) Gaston, Henri, Christian
BAROIN, suivant déclaration
conjointe du 30 avril 2010.

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)
du sexe masculin à Melun
(Seine-et-Marne)
de (3) _____

reconnu(e) (4) le 24 mars 2010 à La Mairie
de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)
par ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le 12 mai 2015.
MENTIONS MARGINALES (5)

L'Officier de l'état civil
par délégation



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____
(6) _____

à _____
Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom née le... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par ses père et mère ».
(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Epoux ou Rev

Prénoms Nicolas Michel Julien
Nom (2) BAROIN

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)
Né (3) le 07 juillet 1980
à 10 heures 00 à Paris 13^{eme}
Fils (4) de (5) Henri BAROIN

et de (5) Myriam FAUGERE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2990
le (6) 13 MAI 2015

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par le Maire

(Signature)

Mariage célébré à _____
Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____
MENTIONS MARGINALES (7)

Epouse ou Père

Prénoms Julie
Nom (2) SYRAS

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)
Née (3) le 21 septembre 1980
à 08 heures 10 à Nogent-sur-Marne
(Val de Marne)
Fille (4) de (5) Christian, Jean, Pierre, Ferdinand
SYRAS

et de (5) Marie, Odile, Yvonne, Marie
LE BALC'H

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1092
le (6) 02 juin 2015

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
(2) Ecrire de double nom de famille, s'il y a lieu. En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».
(5) Prénoms et nom des parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont approuvés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».